

## **NOTE DE SERVICE N°901**

**Objet:** Allocation pour acquisition d'un ordinateur.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant brut de l'allocation pour acquisition d'un ordinateur accordée, aux agents TAMCA et OE statutaires ayant, au moins, un enfant poursuivant des études supérieures et/ou professionnelles, est fixé à 1800 dirhams.

Cette allocation est accordée, par famille OCP, une seule fois pendant la période d'activité de l'agent.

La présente Note de Service annule et remplace toutes les dispositions antérieures contraires en la matière, et notamment celles prévues par la Note de Service n° 869 du 30 décembre 2014.

Casablanca, le 15 décembre 2016

Executive Vice President Capital Humain,

Faris DERRIJ